



## 16ème législature

<b>Question N° : 16674</b>	<b>De Mme Sophie Blanc</b> ( Rassemblement National - Pyrénées-Orientales )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Collectivités territoriales et ruralité		<b>Ministère attributaire</b> > Collectivités territoriales et ruralité
<b>Rubrique</b> > culture	<b>Tête d'analyse</b> > Politique culturelle	<b>Analyse</b> > Politique culturelle.
Question publiée au JO le : <b>02/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Sophie Blanc interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, sur le report vers les collectivités territoriales du financement des actions culturelles qui pose la question des moyens financiers dont disposent les collectivités. Le principal risque, mais il n'est pas le seul, étant l'accentuation des inégalités entre les différentes régions en matière de financement de la culture et ce en fonction des ressources financières disponibles localement. Les contraintes budgétaires induites par la décentralisation limitent les capacités à financer des projets culturels ambitieux. La culture se retrouve une nouvelle fois sacrifiée alors qu'elle est le cœur battant de l'identité française, sa force vive et créatrice. Pour paraphraser Jean de la Fontaine : « Selon que vous serez puissant ou misérable », vous aurez accès à la culture. Elle lui demande ce qu'elle préconise pour pallier la baisse des dotations et permettre ainsi aux collectivités territoriales un meilleur financement de la culture.